



PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME



MANIFESTATIONS NAUTIQUES EN MER CODE DE BONNES PRATIQUES DANS LES SITES NATURA 2000

Vous entrez dans un ou plusieurs sites Natura 2000 composés d'un ensemble d'écosystèmes fragiles. Il est nécessaire d'informer les participants de la manifestation qu'il convient de garder un comportement respectueux de l'environnement. Le porteur du projet est responsable des éventuels impacts sur les milieux naturels.

D'une manière générale, vous devez faire en sorte que les participants respectent les différentes réglementations applicables en mer et à terre. Vérifiez notamment les conditions spécifiques d'accès dans les Réserves Naturelles.

Enjeux écologiques à retenir pour les zones géographiques les plus fréquentées

- **Pertuis Breton - Ile de Ré - Baie de l'Aiguillon - Pertuis Charentais - Rochebonne**

Il s'agit d'un vaste ensemble maritime et littoral avec de grandes vasières, des bancs de sable et des marais salants qui abritent des communautés végétales et animales remarquables.

La sensibilité du milieu est forte pour les oiseaux marins. Il est impératif de respecter les périodes de reproduction et de nidification au printemps.

La sensibilité du milieu est aussi forte pour les mammifères marins et les tortues marines.

- **Pertuis d'Antioche - Marais de Brouage – Oléron - Anse de Fouras - Baie d'Yves - Marais de Rochefort**

Il s'agit d'un vaste complexe côtier constitué de marais d'arrière-littoral, de vasières, de cordons dunaires, de prairies humides plus ou moins saumâtres avec une grande richesse floristique et faunistique. La sensibilité est très forte pour les oiseaux.

- **Estuaire de la Gironde - Marais de la rive Nord**

L'essentiel du site est constitué par des prairies naturelles humides, des prés-salés et des roselières. Il s'agit d'un milieu particulièrement sensible pour les poissons migrateurs comme l'esturgeon, le saumon, les aloses, la lamproie, qui utilisent l'estuaire comme zone de transit et de reproduction.

Effets potentiels des activités nautiques à éviter

- Dérangement d'espèces protégées (oiseaux, mammifères marins, tortues...), par le bruit ou les risque de collisions. Respecter une distance de 100 mètres pour l'observation des mammifères marins.
- Remise en suspension de sédiments.
- Piétinement de la végétation lors de débarquements (plages, bancs de sable, estran...) et dérangement des oiseaux.
- Rejets de déchets en mer.
- Pollution du milieu : rejet d'hydrocarbures, huiles ou autre.
- Risque de collision avec les autres participants entraînant des pollutions.

Mesures à prendre pour la préparation des activités à terre

- En dehors des zones aménagées, il est nécessaire de prévoir des parkings spécifiques pour les spectateurs et la logistique qui ne doivent pas avoir d'incidences sur les espaces naturels.
- Vérifiez si les animations éventuellement mises en œuvre vont générer des nuisances sonores et lumineuses (si animations nocturnes). Une réglementation spécifique peut s'appliquer.
- Organisez la gestion des déchets.
- Ne circulez pas avec des engins motorisés sur l'estran, dans les vasières, les pelouses et les près salés.
- Ne piétinez pas la végétation dunaire.
- Ne laissez pas divaguer les chiens sur les zones littorales (salubrité publique et perturbation pour les oiseaux).
- N'approchez pas les sites de nidification-reproduction des oiseaux marins hivernants et migrateurs.

